



le Bleuet de France

ONAC19



Mémoire et solidarité

## L'œuvre du Bleuet de France et les campagnes de collecte sur la voie publique le 8 mai et le 11 novembre

Aujourd'hui, symbole officiel du lien étroit entre la Nation française et ceux qui l'ont servie ou la servent encore, le **Bleuet de France est la fleur française du Souvenir** arborée lors des commémorations et plus particulièrement celles du 8 mai et du 11 novembre.

Ce bleuet rappelle à la fois la fleur des champs, le drapeau français et le surnom des jeunes soldats appelés à servir la France au cours de la Grande Guerre. **Il porte les valeurs de la République** mais également celles de la « Mémoire et de la Solidarité ».

A l'heure où la France est touchée au cœur de ses valeurs fondamentales, le symbole que représente **le Bleuet de France doit être unificateur**. Chaque français, quelles que soient ses origines, doit se reconnaître en lui et, particulièrement la jeunesse aujourd'hui, parfois en perte de repères.

L'Oeuvre nationale du Bleuet de France bénéficie de deux campagnes nationales d'appel à la générosité publique, une semaine lors du 8 mai et une deuxième semaine au moment du 11 novembre.

Depuis 80 ans, les fonds collectés par l'œuvre du Bleuet de France, participent à :

- l'amélioration du quotidien de plusieurs milliers d'anciens combattants, de veuves, de pupilles de la Nation et de victimes de guerre et d'attentats, en difficulté ;
- l'éveil de la conscience citoyenne des jeunes générations.

Chaque année, les mairies sont invitées à se rapprocher des associations locales (monde combattant, pompiers, sécurité civile, militaires, jeunes, club de sport, l'école, ...) pour organiser une collecte. Elle a également la possibilité de verser directement une subvention à l'Oeuvre du Bleuet de France ou à l'ONACVG.

Sur 100€ donnés au Bleuet de France :

- 58€ reviennent aux ressortissants<sup>1</sup> de l'ONACVG en difficulté,
- 25€ contribuent à l'organisation de manifestations de mémoire,
- 17€ permettent l'organisation des collectes.

**« Donner au Bleuet de France, c'est aider ceux qui restent »**

*1) anciens combattants, veuves, pupilles de la Nation, blessés de guerre et victimes d'attentat*